



**lifras**  
DIVING  
BELGIUM

# L'Echo du CA

## Edition spéciale Coronavirus

Bulletin d'information à l'attention  
de tous les membres de la Lifras.

**Objet : Plongée après la vaccination COVID**

Lundi 19 avril 2021

Mesdames et Messieurs les présidents de club et de commissions,  
Mesdames et Messieurs les moniteurs et assistants moniteurs,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs de clubs,  
Chers membres Lifras,

Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations de la Société Belge de Médecine Hyperbare et Subaquatique et de la Commission Médicale Lifras, concernant les activités de plongée et d'apnée après une vaccination contre le Covid.

1. Il est recommandé d'observer une période de 7 jours sans activité de plongée ou d'apnée après une vaccination contre le Covid.
2. Il est recommandé d'observer une période de 14 jours sans activité de plongée ou d'apnée après une vaccination contre le Covid aux personnes :
  - a) Qui ont eu des effets indésirables d'une durée de plus de 48 heures après la vaccination,
  - b) Avec des facteurs de risque comme par exemple (liste non exhaustive) :
    - ✓ L'excès pondéral.
    - ✓ Une maladie métabolique chronique (y inclus le diabète).
    - ✓ Le tabagisme.
    - ✓ La prise de médicaments pouvant augmenter le risque thrombo-embolique (y inclus les contraceptifs oraux).
    - ✓ Ou une combinaison de ces facteurs.
  - c) Qui désirent effectuer des plongées requérant des capacités techniques spécifiques ou excédant les limites de la plongée récréative sans décompression obligatoire (p.ex. la plongée technique, la plongée profonde avec décompression).
3. En cas de symptômes (effets indésirables) persistant plus de 48 heures après la vaccination COVID-19, il est conseillé aux plongeurs de consulter leur médecin généraliste.
4. Si, endéans les 7 jours après une vaccination COVID-19, de possibles symptômes de maladie de plongée (MDD) apparaissent après des plongées "à faible risque de MDD", il est vivement conseillé de consulter un médecin de plongée. Il peut être utile de rapporter le cas à un organisme de sécurité en plongée tel que Divers Alert Network (DAN) Europe. Les sociétés scientifiques locales pourraient être associées à cette vigilance.

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72



5. Étant donné que la vaccination COVID-19 ne protège pas à 100% de la possibilité de transmettre le virus SARS-CoV2 à d'autres personnes, les mesures de protection actuellement en vigueur (distance, masque, hygiène) doivent être observées par tout plongeur, qu'il soit vacciné ou non.

Nous vous invitons à lire l'intégralité de ces recommandations disponibles [via le lien](#).

Nous comptons bien entendu sur le bon sens de chacun d'entre vous, la sécurité est l'affaire de tous et chacun est acteur de sa propre sécurité.

Pour le Conseil d'administration  
La présidente,  
Maria del Pilar Ruiz Lopez

